

Fiche de protection des données

La société Allianz Global Life dac (« AGL ») appartenant au groupe Allianz est une société d'assurance de droit irlandais qui fournit des produits et services d'assurance transfrontaliers. Elle exerce ses activités en concluant des contrats de distribution avec des sociétés d'investissement, des courtiers en assurance et des banques, ainsi qu'en ligne.

La protection de vos données est au cœur de nos priorités. Conformément à l'article 13 du Règlement (UE) 2016/679 (ci-après le « Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD »), la présente Fiche de protection des données explique comment vos données à caractère personnel sont collectées, quels types de données sont collectées, pour quels motifs elles sont collectées et avec qui elles sont partagées.

Nous vous invitons à lire attentivement les informations suivantes.

1. Qui est le Responsable du traitement ?

Le responsable du traitement est la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui (seul ou conjointement avec d'autres) définit les finalités et les moyens du traitement des données à caractère personnel. La société Allianz Global Life dac, ayant son siège social à Maple House, Temple Road, Blackrock, Dublin, République d'Irlande, n° de téléphone: 00 353 1 2422300, adresse courriel dataprivacy-agl@allianz.com est le Responsable du traitement, tel que défini par le RGPD.

2. Quels types de données sont collectés ?

AGL traite (collecte, enregistre, stocke, partage ou utilise) les données à caractère personnel du souscripteur, de l'assuré (s'il s'agit d'une personne différente) et du bénéficiaire de l'assurance-vie, (chacun étant également désigné ci-après par le terme « Personne concernée »), telles que leur nom, adresse, sexe, date de naissance, lieu de naissance, numéro de téléphone, adresse courriel, numéro d'identification fiscale, numéro de pièce d'identité et coordonnées bancaires (les « Données »).

AGL pourra également être amenée à collecter et à traiter des « catégories spéciales de données à caractère personnel » relatives au souscripteur ou à l'assuré (s'il s'agit d'une personne différente), telles que des résultats d'examen médicaux, des informations provenant de certificats de décès,

des vérifications d'archives publiques pour rechercher des preuves de condamnations criminelles ou d'opinions politiques.

3. Quel est le fondement juridique du traitement des Données ?

Les données à caractère personnel fournies par la Personne concernée ou par d'autres individus autorisés seront traitées aux fins suivantes :

Finalités	Le consentement exprès est-il nécessaire ?	Est-il obligatoire de fournir les données ? Quelles sont les conséquences d'un refus de fournir les données à caractère personnel ?
3.A FINALITES RELATIVES A L'ASSURANCE		
<p>L'exécution des obligations précontractuelles et contractuelles découlant de la relation d'assurance avec la Personne concernée ;</p> <p>L'exécution du Contrat, y compris l'évaluation des risques, la collecte de primes, la prévention et l'identification de fraudes à l'assurance ainsi que les fins liées à la gestion et au règlement de sinistres, ainsi qu'à l'engagement de frais associés ;</p> <p>La gestion de demandes spécifiques de la part de la Personne concernée, ainsi que les prestations liées ou accessoires au Contrat.</p>	<p>Oui – AGL doit obtenir le consentement exprès uniquement pour des « catégories spéciales de données » telles que des données relatives à la santé du souscripteur ou de l'assuré, qui seront collectées et traitées à l'intérieur ou en dehors de l'Espace économique européen (EEE) pour les besoins liés à l'exécution et à la gestion du Contrat.</p>	<p>Oui – la fourniture des données à caractère personnel, y compris le consentement au traitement de données relatives à la santé, est obligatoire. En cas de refus de fournir les données, il est possible que AGL ne soit pas en mesure d'exécuter, de gérer ou de mettre en œuvre le Contrat.</p>
3.B FINALITES ADMINISTRATIVES		
<p>Aux fins d'activités administratives, comptables et afférentes à l'exercice de l'activité d'assurance auquel AGL est autorisé, telles que la redistribution du risque à travers la coassurance et/ou de la réassurance.</p>	<p>Non</p>	<p>Oui – la fourniture des données à caractère personnel, y compris le consentement au traitement de données relatives à la santé, est obligatoire. En cas de refus de fournir les données, il est possible que AGL ne soit pas en mesure d'exécuter ou de gérer le Contrat.</p>

3.C FINALITES LEGALEMENT PREVUES		
Le respect des obligations légales (par ex. obligations fiscales, comptables et administratives et de lutte contre le blanchiment d'argent) exigées en vertu de règlements de l'Union Européenne ou d'injonctions d'autorités nationales compétentes ou d'autres organismes publics.	Non	Oui - la fourniture des données à caractère personnel est nécessaire dans le respect des obligations légales. Le refus de fournir les données empêcherait AGL de remplir ses obligations légales.
3.D FINALITES COMMERCIALES ET PROMOTIONNELLES		
L'exercice d'activités commerciales et promotionnelles par le Responsable du traitement ou par d'autres sociétés appartenant au groupe Allianz ou par certains tiers, sous forme d'envoi de matériel publicitaire, de vente directe, d'études du marché, de communications commerciales concernant les services et produits offerts par AGL et les produits et services du groupe Allianz ou de sociétés tierces (partenaires commerciaux de AGL), au moyen de communications traditionnelles et/ou à distance (tels que le courriel, le téléphone et d'autres formes de communication électronique).	Oui – AGL doit obtenir le consentement exprès du souscripteur	Non – La fourniture de données à caractère personnel aux fins commerciales et promotionnelles est facultative. En l'absence de consentement, le souscripteur ne pourra recevoir des communications commerciales et promotionnelles adaptées à son profil.

S'agissant des finalités ci-dessus énumérées, lorsqu'il est indiqué que AGL ne requiert pas le consentement exprès de la Personne concernée, les données à caractère personnel seront traitées dans le respect de la loi (cf. 3.A et 3.B ci-dessus) et/ou des obligations légales applicables (cf. 3.C ci-dessus).

La Personne concernée pourra à tout moment retirer le consentement donné, dans les conditions prévues au point 9 de la présente Fiche de protection des données.

4. Comment les Données sont-elles collectées et traitées ?

AGL obtiendra les données à caractère personnel directement auprès de la Personne concernée et/ou des organisations et personnes suivantes : sociétés composant la chaîne de distribution,

médecins, infirmiers / infirmières et employés d'hôpital, autres établissements médicaux, foyers de soins ou maisons de retraite, assurances maladie, associations professionnelles et autorités publiques.

Par rapport aux finalités indiquées ci-dessus, les données à caractère personnel seront traitées manuellement ou en employant des moyens électroniques adaptés à leur stockage, à leur protection et à leur communication. A cet égard, toutes les mesures de sécurité nécessaires seront prises, afin de s'assurer d'un niveau de protection adéquat contre tout accès non autorisé et toute perte ou destruction de données.

A cette fin, l'accès aux bases de données et aux archives de AGL sera limité : (i) aux employés de AGL spécifiquement identifiés et autorisés à effectuer le traitement ; (ii) aux individus externes à AGL, à une partie de la chaîne d'assurance ou aux prestataires agissant respectivement en qualité de responsables du traitement autonomes ou de sous-traitants externes.

5. Qui aura accès aux Données ?

Aux fins prévues par les sections 3.A, 3.B et 3.C de la présente Fiche de protection des données, les Données appartenant à la Personne concernée pourront être communiquées aux entités suivantes, agissant en tant que responsables du traitement autonomes : autorités et organismes publiques, autres assureurs, coassureurs et réassureurs, associations et groupements professionnels, courtiers en assurance, banques, courtiers et sociétés de gestion d'actifs.

Aux fins prévues par les sections 3.A, 3.B et 3.C de la présente Fiche de protection des données, les Données appartenant à la Personne concernée pourront être communiquées aux entités suivantes, agissant en tant que sous-traitants sous notre contrôle : membres du groupe Allianz, sociétés dans la chaîne de distribution, conseillers techniques et autres personnes fournissant des services accessoires pour le compte de AGL, tels que les conseils juridiques, les experts et les médecins ; agences de gestion et de règlement de sinistres ; prestataires de services juridiques et centres d'assistance ; cliniques agréées ; sociétés de stockage de données et prestataires de services informatiques ; sociétés de traitement de courrier ; sociétés d'audit et commissaires aux comptes ; sociétés de renseignement économiques à des fins d'analyse de risques financiers ; agences de lutte contre la fraude ; agences de recouvrement de dettes.

Aux fins prévues par la section 3.D de la présente Fiche de protection des données, les Données appartenant au souscripteur pourront être partagées avec les parties suivantes, opérant en tant que sous-traitants sous notre contrôle : agents et réseaux publicitaires pour l'envoi de communications commerciales et promotionnelles, dans le cadre autorisé par la législation applicable et conformément aux choix faits par le souscripteur à cet égard.

Vous pourrez obtenir la liste actualisée de ces entités, sans frais, en vous adressant à AGL selon les modalités prévues par la section 9 de la présente Fiche de protection des données.

6. Où les Données seront-elles traitées ?

Les données à caractère personnel sont susceptibles d'être traitées à l'intérieur et à en dehors de l'Espace économique européen (EEE) par les personnes énumérées aux termes de la section 5 ci-dessus, toujours sous réserve de limitations contractuelles relatives à la confidentialité et aux exigences de sécurité conformes à la législation applicable. AGL ne communiquera pas les données à caractères personnels à des personnes qui ne sont pas autorisées à leur traitement.

Lorsque AGL transfère des données à caractère personnel aux fins de traitement par une autre société du groupe Allianz en dehors de l'EEE, elle se conformera aux règles d'entreprise contraignantes approuvées d'Allianz, à savoir le « Allianz Privacy Standard (Allianz BCR) » qui définit la protection adéquate des données à caractère personnel et dont le respect s'impose à l'ensemble des sociétés du groupe Allianz. Allianz BCR et la liste des sociétés du groupe Allianz qui s'y conforment ces règles est accessible à l'adresse suivante: https://www.allianzgloballife.com/fr_BE/documentationetformulaires.html

Dans l'hypothèse où les règles Allianz BCR ne sont pas applicables, AGL prendra des mesures permettant de s'assurer que le transfert des données à caractère personnel en dehors de l'EEE soit protégé de manière adéquate, de la même façon qu'à l'intérieur de l'EEE. Pour de plus amples informations sur les mesures de protection mises en œuvre par AGL pour de tels transferts (par exemple, les Clauses contractuelles types), vous pourrez vous adresser à AGL selon les modalités prévues par la section 9 de la présente Fiche de protection des données.

7. Quelle est la période de conservation des Données ?

Les données à caractère personnel collectées en vertu des paragraphes 3.A, 3.B, 3.C et 3.D de la présente Fiche de protection des données seront conservées pendant une période égale à la durée du Contrat (y compris tout renouvellement de celui-ci) et pendant une délai subséquent de dix (10) ans à compter de son expiration, sa résiliation ou son annulation, sauf dans les cas où une période de conservation plus longue serait requise au regard de litiges éventuels, sur requête des autorités compétentes ou dans le cadre de la législation applicable.

A la fin de la période de conservation, les données seront supprimées ou anonymisées.

8. Quels sont les droits de la Personne concernée au titre de ses données à caractère personnel ?

Dans le cadre autorisé par la législation applicable, la Personne concernée a le droit :

- d'accéder aux données à caractère personnel la concernant et de connaître l'origine des données, les finalités du traitement, ainsi que les coordonnées du (des) responsable(s) du traitement, du (des) sous-traitant(s) et des parties auxquelles les données sont susceptibles d'être communiquées ;
- de retirer son consentement à tout moment, lorsque les données à caractère personnel sont traitées avec son consentement, à moins que le traitement ne soit nécessaire dans le respect d'une obligation légale du Responsable du traitement, ou afin d'exécuter une obligation d'intérêt public, ou qu'il ne soit lié à l'exercice d'une prérogative de puissance publique par le Responsable du traitement ;
- de demander la mise à jour ou la rectification des données, afin de s'assurer de leur exactitude ;
- d'obtenir du responsable du traitement l'effacement des données personnelles vous concernant dans les meilleurs délais ;
- de demander la limitation du traitement des données à caractère personnel en certaines circonstances ;
- d'obtenir une copie de ses données à caractère personnel en format électronique pour son propre usage ou pour un nouvel assureur ; et
- de déposer une plainte auprès de nous et/ou de l'autorité compétente en matière de protection des données, si les conditions légales sont remplies.

La Personne concernée pourra exercer ses droits en s'adressant à AGL selon les modalités prévues par la section 9 de la présente Fiche de protection des données, en indiquant son nom, son adresse courriel, ses références client et les raisons de la demande. La Personne concernée peut également présenter une demande d'accès en remplissant le formulaire de demande d'accès aux données disponible à l'adresse suivante https://www.allianzgloballife.com/fr_BE/documentationetformulaires.html

9. Comment nous contacter ?

Toute question relative à l'utilisation des données à caractère personnel ou à l'exercice des droits de la Personne concernée peut être adressée par téléphone, courriel ou courrier au Responsable de la protection des données, dont les coordonnées sont :

Data Protection Officer
c/o Allianz Global Life dac
Maple House
Temple Road
Blackrock
Co. Dublin
République d'Irlande

N° tél : 00353 1 2422300

Courriel : dataprivacy-agl@allianz.com

10. Quelle est la périodicité des mises à jour de la présente Fiche de protection des données ?

AGL pourra être amenée à modifier la présente Fiche de façon périodique. AGL prendra des mesures lui permettant d'assurer la disponibilité de la version la plus récente sur son site web www.allianzgloballife.ie et informera directement la Personne concernée de toute modification importante qui serait susceptible d'affecter ses droits ou pour laquelle son consentement deviendrait nécessaire.

La présente Fiche de protection des données a été mise à jour le 22/02/2019.